

Résumé de l'adresse de la société populaire de Pardoux-Rancon (Haute-Vienne) qui témoigne de son civisme, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Pardoux-Rancon (Haute-Vienne) qui témoigne de son civisme, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 195;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25307_t1_0195_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

29

La société populaire de Pardoux-Rancon, département de la Haute-Vienne, félicite la Convention sur ses glorieux travaux : les vertus gravées dans les cœurs de tous les bons républicains seront l'unique règle de sa conduite. Les ornemens de la superstition ont disparu de sa commune. Les enfans qui sont aux frontières ne sont que l'avant-garde. Elle leur a envoyé des chemises, des bas, de l'argent; elle prépare un nouvel envoi de chemises et de linge; elle a mis la fabrication du salpêtre à l'ordre du jour; elle a, par son économie, offert 15 quintaux de seigle à son district; elle invite enfin la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

30

La société populaire de Bayonne (2) dénonce l'intrigue et la scélératesse d'un certain Bouzigués de Tarbes qui a calomnié le représentant du peuple Monestier; elle rappelle le bien qu'a fait ce vertueux montagnard dans les départemens qu'il a parcourus. « Oui, représentans, dit-elle, vous ferez cesser le culte du vice contre la vertu, vous foudroierez ces lâches intrigans dont l'existence est un fardeau insupportable pour la France régénérée ».

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

[Bayonne, 23 prair. II] (4).

« Citoyens Représentans,

Un homme dont le moral et le republicanisme purs servent d'exemple aux patriotes les mieux prononcés, n'a sans doute pas besoin de défenseurs, la Convention nationale en appréciant son mérite, appréciera aussi la scélératesse de ses détracteurs, et les fera rentrer dans le néant, séjour affreux pour quiconque est utile à ses semblables, mais qui serait trop doux pour les calomniateurs et les méchans, si l'exécration publique ne les y suivait.

On nous mande que Monestier (du puy de Dôme) représentant du peuple dans ce département, et ceux environnans, vous a été dénoncé par un certain Bouzigues de Tarbes, comme un partisan des Danton, des Hebert, comme un homme gangrené, portant la désolation dans les contrées qu'il parcourt, enfin, comme un désorganisateur de l'ordre social, un contre révolutionnaire...

Ce n'est pas pour justifier à vos yeux ce vertueux montagnard, ce n'est pas pour fixer votre opinion sur son compte, que nous vous dirons ce qu'il a fait dans cette commune, et combien nous lui sommes redevables, car nous

sommes convaincus qu'avant que notre adresse vous parvienne, vous aurez répété que votre confiance en lui est sans borne, et que rien ne peut la lui ravir; mais il est doux pour les membres composant la société populaire de Bayonne, de vous parler d'un représentant qui a été longtemps parmi eux, et qui est bien cher à leurs cœurs.

Avant son arrivée dans ce pays, les patriotes y étoient en grand nombre, mais il y avoit aussi beaucoup de modérés et des malveillans, les assignats étoient dans le plus grand discrédit, le numéraire métallique, resseré par des sangsues que l'on nommoient agioteurs, ne passoit entre les mains du peuple qui en avoit besoin que pour le ruiner; le fanatisme regnoit encore sur les esprits courbés sous le joug sacerdotal; enfin, si la révolution avoit grand nombre de partisans, elle avoit aussi des ennemis acharnés à la détruire.

Monestier, ce digne représentant paroît, bientôt après les braves montagnards Pinet et Cavaignac, ils haranguent le peuple, terrassent l'aristocratie, étouffent le fédéralisme, déjouent les complôts liberticides, soutiennent de leur éloquence et de leurs vertus les patriotes qui se rangent autour d'eux, culbutent l'agiotage et les agioteurs, répriment les mercenaires, rendent au papier monnoye toute sa valeur, font pâlir les intrigans, anéantissent le fanatisme par leurs discours lumineux, edifient les sans culottes par la sagesse de leurs mesures, font respecter les loix, en developpent l'efficacité par des proclamations fréquentes et énergiques, surveillent les autorités constituées, et marchent d'un pas ferme et rapide dans la carrière révolutionnaire, toujours accompagnés de la justice, et donnant sans cesse l'exemple des vertus républicaines.

Seroit-il possible qu'avec de pareils principes et après une telle conduite, Monestier soit devenu cruel, barbare envers ce qu'il y a de plus respectable, qu'il ait parlé de détruire des vieillards, des enfans... quelle horreur... ce n'est qu'en fremissant que nous venons de tracer ces mots! O digne ami de l'humanité, c'est dans le moment où on te calomnie, où l'on cherche à te perdre, que nous t'offrons nos hommages, notre reconnaissance, que nous voudrions t'assurer de vive voix combien tu es cher aux vrais amis de la liberté et de l'égalité et combien nous souffrons de te voir en butte à la corruption... mais qu'importe à l'homme de bien, à l'homme qui n'a en vue que le bonheur de ses semblables dont l'estime lui sert d'égide depuis longtemps, que lui importe les calomnies que distille un être vil et méprisable; c'est au contraire un fleuron de plus à ajouter à la couronne de ses vertus, et une preuve non équivoque de son amour pour la cause sacrée qu'il défend. Courage, brave montagnard, remplis la tâche que tu t'es imposée, triomphe avec éclat des machinateurs et laisses à la Convention Nationale le soin de te venger. oui augustes législateurs, vous ferez cesser cette lutte du vice contre la vertu et vous foudroyerez ces lâches intrigans dont l'existence est un fardeau insupportable pour la France regénérée.

Vivent la république et la Convention Nationale!»

DOLHABERRIAGUE (présid.), LARRIVÉ (secret.), BARROILHET (secret.), DOCTEUR, HAUMONTÉ.

(1) P.V., XL, 179. Bⁿ, 10 mess. (2^e suppl^l).

(2) Basses-Pyrénées.

(3) P.V., XL, 178.

(4) C 309, pl. 1203, p. 24.